

Sommaire :

- * L'édito du Maire
- * Votre commune sur le Web
- * Vos contacts avec la commune
- * Bruits
- * Herbes
- * Périscolaire
- * Jeunes
- * Voisins vigilants
- * Boîte à livres
- * Bibliothèque
- * CCAS
- * Feu d'artifice
- * Maisons fleuries
- * Sécheresse
- * Déjections
- * Familles Rurales
- * Tennis
- * Comité des fêtes
- * Entreprises
- * Élus

L'édito du Maire

Le 3 juillet 2020, votre équipe municipale composée de quinze élus se mettait au travail. Un an après, il est facile de constater les réalisations pour certaines abouties, pour d'autres à venir prochainement.

Nous sortons tout juste de notre troisième confinement, en espérant que vous êtes en bonne santé pour passer un bel été. Votre commune a revêtu les couleurs emblématiques du Tour de France et de l'Euro 2020 à l'aube de ce troisième trimestre.

Pour vous servir, nous travaillons tous à la réouverture de la bibliothèque, à la création d'un conseil municipal de jeunes, au nouveau projet du règlement des temps périscolaires et cantine ainsi que l'opération « voisins vigilants et solidaires ».

Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été ensoleillé et de bonnes vacances.

Nous restons, agents et élus, disponibles en cette période estivale pour vous aider, vous écouter...

À très bientôt lors d'une rencontre.

Contacts :

Mairie: 02 54 26 01 61

Ouverture : lundi, mercredi, vendredi

de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Mardi de 13h30 à 17h30

Jeudi : fermée au public

Permanence des élus :

samedi de 9h30 à 11h30

Téléphone : 06 33 57 51 01

06 71 43 60 69

La municipalité communique avec vous par les biais suivants :

Site internet : <http://www.commune-diors.fr>

<Http://www.facebook.com/communedediors>

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions à l'aide de ces moyens.



INFORMATIONS MUNICIPALES

BRUITS DIURNES ET NOCTURNES : L'été est revenu et avec lui ses avantages et ses inconvénients : bricolage, jardinage, tonte des pelouses, piscines, etc...

Petit rappel des bonnes règles de voisinage : les créneaux horaires d'utilisation des engins bruyants de jardinage, tonte et autres sont les suivants :

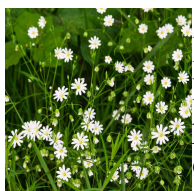
de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 les jours ouvrables.

de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 20h00 le samedi.

de 10h00 à 12h00 le dimanche.

Attention également aux pompes de piscines, les

baignades nocturnes et barbecues tardifs qui peuvent gêner les voisins.

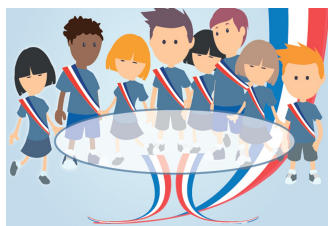


HERBES ET TROTTOIRS :

La municipalité ayant décidé d'appliquer les directives gouvernementales, elle n'utilise plus de produits phytosanitaires. Le conseil étudie actuellement des procédés de remplacement efficaces et non dangereux pour la population et les employés municipaux en charge de la propreté du village.

RÈGLEMENT DES TEMPS PÉRISCOLAIRES (garderie et cantine)

La municipalité a mis à jour le règlement de la cantine et de la garderie avec l'aval des représentants des parents d'élèves. Il sera expliqué dès la rentrée de septembre à tous les parents et enfants de l'école.



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES :

Actuellement à l'étude, il verra le jour à la rentrée de septembre et concernera des élèves de CM1 et CM2 ainsi que des collégiens de 6ème et 5ème.

Motivez vos enfants pour participer à ce Conseil.

VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES :

La commune de Diors réfléchit sur son intégration dans le réseau «voisins vigilants et solidaires ». Le Ministère de l'Intérieur observe une baisse des cambriolages de 40% dans les villes adhérentes.



Chaque habitant pourra s'inscrire gratuitement à cette plateforme via : www.voisinsvigilants.org

Un autre dispositif «Participation Citoyenne » en relation avec la gendarmerie est également à l'étude.

Ainsi chacun pourra alerter et recevoir les alertes sur les faits inhabituels dans le voisinage.

Si vous êtes intéressé, adressez-vous à la mairie.

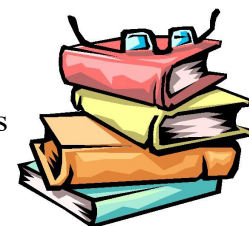


BOÎTE À LIVRES :

La boîte à livres située près de l'entrée de la salle des fêtes, est désormais en fonction. Rappelons qu'elle est ouverte à tous et permet d'emprunter des livres et d'en déposer selon votre bon vouloir (à condition bien sûr qu'ils soient « *politiquement corrects* »).

BIBLIOTHÈQUE :

Elle est actuellement en pleine refonte structurelle et des travaux d'embellissement seront effectués par les employés municipaux. Une animation est prévue pour son ouverture en septembre.



CCAS :

Fin avril la Vice-Présidente du CCAS a accompagné une personne de notre commune au centre de vaccination de Belle Isle et pour faire quelques courses.

Afin de mieux connaître vos besoins et d'essayer de les satisfaire, un questionnaire est joint à la feuille de chou.

La permanence trimestrielle du CCAS aura lieu le samedi 10 juillet 2021 de 9h30 à 11h30 à la mairie.

FEU D'ARTIFICE :

Il aura lieu, cette année, le samedi 10 juillet vers 22h30. En raison de la crise sanitaire, la municipalité et le comité des fêtes regrettent de ne pouvoir proposer aucune autre animation.



MAISONS FLEURIES :

Le lundi 21 juin 2021, des récompenses ont été remises aux deux candidats des maisons fleuries pour l'année 2020.

M. & Mme PETIT-GAS et M. & Mme DELORME ont été sélectionnés par le jury départemental dans la catégorie "**maison avec jardin visible de la rue**".

En raison de la crise sanitaire, cette remise de récompense n'a pu se faire qu'en 2021.



ENQUÊTE PUBLIQUE :

Une enquête publique concernant l'implantation de la 2ème tranche de panneaux photovoltaïques sur le site de la Martinerie, a lieu jusqu'au 13 juillet 2021. Consultation en mairie.



SÉCHERESSE et HABITATIONS :

La sécheresse étant assurée au titre de catastrophe naturelle, si vous constatez des dégâts sur votre habitation voici la marche à suivre :

- *Adressez un courrier au maire demandant l'état de catastrophe naturelle accompagné de photos,
- *Le maire adressera toutes les demandes à la Préfecture, qui transmettra aux services concernés de l'Etat,
- *L'Etat publiera ou non un arrêté reconnaissant la commune en l'état de catastrophe naturelle,
- *La commune contactera tous les demandeurs afin qu'ils fassent le nécessaire auprès de leur assurance pour une indemnisation. Attention, une fois l'arrêté publié, vous n'avez que 10 jours pour contacter votre assurance.

SACS À DÉJECTIONS CANINES :

4 distributeurs de sacs sont installés dans la commune : 1 à la Campine, 1 derrière la salle des fêtes, 1 rue des Aubiers (au niveau des déchets verts), 1 à l'aire de pique-nique de la chapelle à Diors.

N'hésitez pas à vous en servir pour garder la propreté de notre village.



NOUVELLES DES ASSOCIATIONS



ASSOCIATION FAMILLES RURALES

La saison se termine, une année perturbée par la crise sanitaire, mais nous reprendrons nos activités en septembre 2021, en espérant vous retrouvez nombreux pour l'année 2021/2022.

ACTIVITÉS SPORTIVES :

Gym douce : (contact : 06 81 74 52 72)

Reprise des cours le lundi 20 septembre 2021 à 19h15 salle de fêtes

Gym volontaire : (contact : 06 86 05 19 74)

Reprise des cours le 7 septembre 2021 à 20h00 salle des fêtes

Cours tous les mardis et jeudis de 20h00 à 21h00

Marche : (contact : 07 85 64 09 12)

Reprise des marches : Le 14 septembre à 9h30

À partir du 5 octobre à 14h15

RDV pour le départ sur le parking de la salle des fêtes.

AUTRES ACTIVITÉS : Maintien à domicile : (contact : 06 81 74 52 72)

Bonnes vacances à tous !!!!

TC DIORS

Année exceptionnelle : remises exceptionnelles !

-30% sur toutes les licences et cours pour la saison 2021-2022.

Pour tous renseignements, contacter Olivier M. au 06 02 30 39 86 ou à tc.diors@fft.fr



COMITÉ DES FÊTES

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, le Comité des Fêtes de DIORS envisage de maintenir la randonnée pédestre prévue pour le dimanche 12 Septembre 2021. Des précisions seront fournies ultérieurement.

D'autre part, une soirée spectacle le samedi 09 Octobre 2021 est également prévue.



ENTREPRISES

Si vous désirez figurer dans cette rubrique, contactez la mairie.

Hélène FAYEULLE

Praticienne Massage Bien être *A l'Ancre de Soi*

Hélène sera ravie de vous accueillir dans son local ou se rendra à votre domicile sur Diors et aux alentours pour vous faire découvrir sa large gamme de massages relaxants, personnalisés et tous publics.

Vous trouverez forcément votre compte : massages à l'huile, massages sur chaise ergonomique ou au sol. Un moment de détente bien nécessaire après cette période difficile !

Pour tous renseignements, contacter Hélène au 06 09 45 14 80 ou

adresse mail : alancredeso@gmail.com



Cindy GANGNERON



Cindy GANGNERON

Conseillère immobilier
Secteur INDRE (36)

Port : 06 17 07 58 32

Mail : gangneron@aximotravo.com

N° R.S.A.C 832 375 182 Châteauroux

Cindy Gangneron, conseillère en immobilier indépendante *L'immo by aximotravo* sur le secteur de l'Indre.

Bénéficiez d'un accompagnement unique pour votre projet d'achat / vente immobilier grâce à notre compétence. (Conseiller immobilier / travaux).
Estimation gratuite.

ÉLUS

Claude BRIGAUD

39 ans, mariée, 2 enfants

2^{ème} adjointe, en charge des affaires culturelles, scolaires et périscolaires de la commune.

Professeure d'Education Physique et Sportive dans un collège sur Châteauroux, je me définirais comme hyperactive.

Je partage mon temps libre entre activités manuelles avec ma famille, cuisine et pratique du tennis dans notre village. J'aime mettre en place de nouveaux projets et les voir aboutir. L'une de mes préoccupations en tant qu'élue locale est de faire que chacune, chacun se sente bien à Diors.



Vous avez des idées, des suggestions, des remarques, des doléances, des réclamations, n'hésitez pas, nous sommes à votre écoute...